

**Service instructeur**

DSOL - Direction études, finances et appuis de la  
solidarité

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
EHPAD DU BRAND A TURCKHEIM  
OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION**

Résumé : Il vous est proposé d'octroyer à l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, relative à un prêt de 2 700 000 € dans le cadre du financement de l'extension et de la restructuration de l'EHPAD.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

L'EHPAD du Brand situé 1 impasse Roesch à TURCKHEIM, dispose d'une capacité autorisée de 79 places. Le projet consiste en une extension de l'EHPAD afin de dédoubler des chambres doubles, agrandir les espaces de vie collective et mettre en conformité la cuisine centrale.

Afin de mener à bien ce projet, un emprunt de 2 700 000 € a été souscrit avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Un deuxième emprunt a également été souscrit auprès du Crédit Agricole pour le projet.

Le financement de l'opération d'extension de l'EHPAD du Brand s'établit ainsi :

• Emprunt CDC	2 700 000.00 €
• Emprunt Crédit Agricole	1 600 000.00 €
• Subvention CD68	737 000.00 €
• Subvention CNSA	1 400 000.00 €
• Autofinancement	463 000.00 €

**Coût global de l'opération**

-----  
**6 900 000.00 €**

Les caractéristiques du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour lequel la garantie d'emprunt est demandée sont les suivantes :

<b>Caractéristiques du prêt</b>	<b>PHARE</b>
Identifiant de la Ligne du Prêt	5212816
Montant de la Ligne du Prêt	2 700 000 €
Commission d'instruction	1 620 €
Durée de la période	Trimestrielle
Taux de la période	0,34 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %
<b>Phase de préfinancement</b>	
Durée du préfinancement	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	1,35 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée	40 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt <sup>1</sup>	1,35 %
Périodicité	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)
Condition de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

<sup>1</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

La décision d'accorder une garantie intégrale pour ce prêt ne soulève pas de problème de principe s'agissant d'un établissement médico-social de compétence départementale, habilité à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Par ailleurs, à titre de sûreté, l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 20 décembre 1994 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

\*\*\*\*\*

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et de m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT